


B O N   D E   C O M M A N D E

VEILLE SUR LES APPELS D'OFFRES DE PRESTATIONS JURIDIQUES OU COMPTABLES

SOCIETE :	CONTACT USAGER DU SERVICE :
Vos nom et prénom:	Nom et prénom :
Adresse postale:	
	Fonction :
CP et Ville :	Téléphone :
N°TVA :	Email :

La formule que vous choisissez (1 facturation par thème, « juridique » ou « comptable ») :

❑ Appels d'offres prestations juridiques ❑ Appels d'offres prestations comptables

Votre tarif annuel 2009/2010 : Veille pour 1 an sur…
indiquez les n° de département(s)

❑ **1 département :** 600 euros HT (717,60 euros TTC).

Département :……………………………………………………………………

❑ **2 départements :** 700 euros HT (837,20 euros TTC).

Départements : ……………………………………………………………………

❑ **3 départements :** 800 euros HT (956,80 euros TTC).

Départements : ……………………………………………………………………

❑ **4 départements :** 900 euros HT (1.076,40 euros TTC).

Départements : ……………………………………………………………………

❑ **Toute la France:** 1.500 euros HT (1.794,00 euros TTC)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : appels.offres@legiteam.fr ou 04 76 95 62 08

MERCI DE COMPLETER CETTE PAGE ET LA SUIVANTE.
Votre compte sera ouvert sous 2 jours ouvrés après réception du bon de commande et règlement.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

1. OBJET :
REED BUSINESS INFORMATION, SAS, immatriculée au RCS de Nanterre B 339 611 956 dont le siège social est situé au 2,rue Maurice Hartmann – BP 62 – 92133 Issy les Moulineaux Cedex, (ci-après « RBI ») commercialise via sa division DOUBLETRADE des services de gestion d'appels d'offres par voie électronique (« en ligne ») et par abonnement auprès de ses clients sur son site web www.doubletrade.com.

Le Client ou l'abonné dénommé le « Client » étant le signataire du présent contrat accepte l'intégralité des présentes conditions générales de vente ainsi que des conditions générales d'utilisation figurant sur le site web de DOUBLETRADE et reconnaît en avoir pris connaissance en leur intégralité, renonçant de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire, et notamment de ses propres conditions générales d'achats.

Les services fournis par RBI sont soumis aux conditions générales d'utilisation et aux présentes conditions générales de vente.

2. DESCRIPTION DES SERVICES :
La prestation fournie consiste à mettre à disposition du client, selon son choix, différents services de gestion d'appels d'offres en ligne sur les marchés publics et privés tels que, mais pas exclusivement, les outils de :
-veille sur les avis d'appels d'offres issus des publications officielles françaises et européennes : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics « BOAMP », Journal Officiel de l'Union Européenne « JOUE », Bulletin des Adjudications « B.D.A » du Moniteur Belge), de la Presse Quotidienne Régionale « PQR », sites internet, etc

-veille sur les Projets de la Construction (permis de construire, maîtrise d'œuvre, délibérations, presse, etc…
-rédaction des pièces administratives qui composent le Dossier de Consultation des Entreprises

3. CONDITION PREALABLE :
Les services de gestion d'appels d'offres en ligne ne seront accessibles qu'à partir de la réception, dûment acceptés (datés, signés et cachetés) par le Client, des présentes conditions générales de vente et du bon de commande dûment complété.

Bon de commande à compléter et à renvoyer à Legiteam (Editeur du site Lawinfrance.com), 17 rue de Seine – 92100 Boulogne, avec votre règlement TTC.




4. DATE D'EFFET DU CONTRAT - DUREE – RECONDUCTION :

Le présent contrat prend effet à sa date de signature et arrive à échéance à l'issue d'un délai de 12 (douze) mois à compter de la date de mise à disposition du service qui sera confirmée par l'envoi d'un e-mail au Client

A son échéance, le présent contrat sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 (douze) mois, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties avec préavis de 3 (trois) mois avant l'échéance dudit contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Les crédits de consommation des « packs téléchargement de DCE » qui ne sont pas consommés au cours de l'année ne sont pas remboursables mais sont reportables d'une année sur l'autre en cas de reconduction du contrat.

5. INTERRUPTION DU SERVICE :

RBI peut être amenée à interrompre tout ou partie du service pour des raisons de maintenance. Dans ce cas, RBI s'engage à prévenir le Client dès qu'elle aura connaissance des dates d'interventions programmées et à réduire au plus court la période d'indisponibilité durant la journée. Par conséquent, le Client s'interdit de mettre en jeu la responsabilité de RBI pour cette interruption.

6. RESPONSABILITES ET EXCLUSIONS DE RESPONSABILITE :

RBI n'est pas responsable du choix de l'insertion des mots-clés et/ou des mots clés dits d'exclusion définis dans le manuel d'utilisation, de la sélection des critères de sélection des mots-clés, du choix des annonces et/ou marchés sélectionnés par le Client, de leur conformité à l'utilisation à laquelle il les destine, ainsi que de l'usage qu'il en fait.

Le profil de recherche du Client, où figurent les mots-clés définis par lui, étant libre d'accès, RBI ne pourra être tenue responsable des modifications apportées par le Client.

Le Client est seul et entièrement responsable du contenu des documents qu'il aurait pu télécharger à partir du site www.doubletrade.com, notamment de ceux qui composent le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E). Il appartient au client de s'assurer auprès du donneur d'ordres de la conformité et de l'intégrité des pièces en sa possession. RBI ne pourra pas être recherchée comme juridiquement responsable de tout contentieux relatif à l'absence ou non intégrité de tout ou partie de ces pièces, ou de toutes anomalies qui les affecteraient. RBI n'est jamais tenue que par une obligation de moyen. Aucune responsabilité sur les conséquences de l'utilisation des informations que ce soit à raison de leur inexactitude ou de leur absence ne pourra être retenue à l'encontre de RBI.

La responsabilité de RBI ne pourra pas être recherchée pour tout dommage causé par une interruption des services fournis par RBI à raison de : intempéries exceptionnelles, inondations, coupures d'électricité, coupures d'eau, cas d'émeute de guerre ou d'attentats, défaillance d'un réseau autre que celui de RBI, défaillance d'un fournisseur de télécommunications, interdictions ou restrictions imposées par les autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, blocage indépendant de la volonté des parties empêchant l'exécution du Contrat.

RBI mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition afin de limiter les risques liés aux intrusions, piratages, ou à l'insertion de virus sur son serveur et/ou sur son site www.doubletrade.com, et à sécuriser au maximum le contenu dudit site, notamment en termes de confidentialité et d'intégrité. A cet égard, il est bien

entendu que RBI ne saurait en aucun cas fournir une quelconque garantie, dans la mesure où Internet est un réseau ouvert, sensible, par nature, à de tels risques. RBI et son Client déclarent être conscients de ces risques et les accepter.

7. CAS DE FORCE MAJEURE :

RBI est exonérée de toute obligation de mise à disposition du service de gestion d'appels d'offres en ligne en cas de Force Majeure. Est un cas de Force Majeure tout événement extérieur, irrésistible et imprévisible (au sens du Code civil et de la Jurisprudence de la Cour de Cassation) empêchant l'une des parties d'exécuter les obligations mises à sa charge au titre du contrat ou rendant l'exécution desdites obligations déraisonnablement onéreuse.

8. FACTURATION :

Le présent contrat fixe les conditions d'accès et les modalités de règlement du service proposé par RBI.

Les prix indiqués sur le bon de commande et/ou devis établis par RBI s'entendent en euros et hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes applicables à la date de facturation.

La base de tarification des services de gestion d'appels d'offres en ligne fournis par RBI peut varier en fonction de différents paramètres (sources, module de sélection, zone géographique, conditions de tris, etc..).

Toutes autres prestations non expressément prévues sur le bon de commande et/ou devis du Client feront l'objet d'un devis proposé à l'acceptation du Client.

Les prix indiqués sur le bon de commande et/ou devis sont fermes pour la durée indiquée sur celui-ci. Toutefois, une fois par an au maximum, à la date anniversaire du contrat, RBI pourra réviser ses tarifs de plein droit en plus ou en moins en fonction des variations de l'indice. L'augmentation tarifaire ne pourra être supérieure à celle constatée après application de la formule de révision présentée à l'article 9 du présent contrat.

Pour toute commande, l'abonnement devra être réglé à réception de la facture correspondante par chèque ou virement (les frais bancaires éventuels sont à la charge du Client).

9. REVISION DES TARIFS :

Conformément à l'article 8, la hausse tarifaire annuelle proposée par RBI au Client ne pourra être supérieure à l'application de la formule suivante :

Pn = Po x (Syntec 1/Syntec 0)

Pn : prix révisé.

Po : prix de la prestation.

Syntec 1 : valeur de l'indice Syntec lu au BOCCRF (Bulletin Officiel de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) en vigueur à la date anniversaire du contrat.

Syntec 0 : valeur de l'indice Syntec lu au BOCCRF (Bulletin Officiel de la Concurrence et de la Répression des Fraudes) en vigueur à la date d'effet du contrat.

En cas de problème de disparition de l'indice, le Client et RBI se rapprocheront pour trouver l'indice le plus adéquat.

L'indice de remplacement devra être choisi de telle sorte qu'il soit le plus proche possible de l'indice paru et qu'il respecte l'esprit que le Client et RBI auront entendu définir lors de l'établissement de cette clause de révision. En cas de désaccord entre le Client et RBI sur le choix d'un indice de remplacement, compétence expresse est attribuée à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre, statuant en matière de référé, pour définir un indice qui s'intégrera.

10. DEFAUT DE PAIEMENT :

En cas de non-paiement de l'abonnement ou du réabonnement, l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal pour paiement tardif des factures s'appliquent de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Les dépenses engagées afin de recouvrir les sommes dues sont à la charge du Client. En cas de rejet d'un virement, d'une traite ou d'un chèque bancaire les frais encourus seront facturés au Client.

En cas de non-paiement de l'abonnement ou du réabonnement, RBI se réserve le droit de suspendre l'abonnement après une deuxième lettre de relance avant mise en demeure de payer.

11. RESILIATION ANTICIPEE :

Le Client et RBI sont habilités à résilier de plein droit le présent Contrat en cas de Force Majeure (voir article 7), si les effets de celle-ci conduisent à la suspension de l'exécution des obligations essentielles de l'une des parties pendant plus de 30 jours consécutifs, sans indemnité de part ni d'autre. Dans cette hypothèse, le Client pourra résilier son contrat sous réserve de faire précéder sa demande de résiliation d'une mise en demeure adressée à RBI par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où le Client viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations stipulées dans les présentes conditions générales de vente ou d'abonnement, ou s'il venait à se trouver en état de cessation de paiement, ou à entrer dans le cadre d'une procédure collective, RBI pourra alors résilier de plein droit le présent contrat.

La résiliation par l'une ou l'autre partie prendra effet à compter de la date de réception de l'envoi par l'une ou l'autre partie d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où, le Client résilierait son contrat d'abonnement ou de réabonnement avant son expiration, RBI n'est pas tenue de lui rembourser les sommes dues au titre de la période restant à courir jusqu'au terme du contrat d'abonnement.

12. CONFIDENTIALITE – PROTECTION DES DONNEES :

La propriété intellectuelle des informations appartient exclusivement à RBI. Le Client s'interdit de reproduire ou de diffuser sous quelque forme que ce soit, en dehors de ses besoins propres, tout ou partie des informations ou données appartenant à RBI et à n'en faire, directement ou indirectement, aucune exploitation commerciale ou à titre gratuit. Il se porte fort du respect de cette clause par les personnes à qui il aurait communiqué les informations ou ces données.

RBI se réserve le droit d'engager des poursuites en cas de non-respect de cette clause.

Par ailleurs, les données nominatives fournies par le Client ne sont pas diffusées à des tiers ; elles sont, sauf opposition expresse du Client, intégrées dans le fichier Client de RBI. Cependant, dans le cas du service de mise à disposition des DCE, RBI se réserve le droit de communiquer aux donneurs d'ordres qui en font demande la liste des entreprises ayant téléchargé le DCE émis pas ces mêmes donneurs d'ordres. Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite " Loi Informatique et Libertés ", relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les traitements automatisés des données nominatives réalisés à partir du site web www.doubletrade.com de RBI ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Conformément à cette même loi, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles qu'il a communiquées à RBI. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec le Service Relations Clients de RBI par e-mail ou par voie postale au siège de RBI.

13. ACCES AUX SERVICES DE GESTION D'APPELS D'OFFRES EN LIGNE :

L'accès aux services de gestion d'appels d'offres en ligne s'effectue par Internet (courrier électronique ou consultation) à partir d'un micro ordinateur, à la diligence du Client dans ses locaux, manipulé par lui-même ou par les personnes habilitées à cet effet.

L'installation et le fonctionnement du matériel se feront sous la seule responsabilité et aux frais exclusifs du Client.

RBI fournira au Client le(s) code(s) d'accès nécessaire(s) à la consultation des informations sur le site web www.doubletrade.com, assorti d'un ou des mots de passe confidentiel. Le code d'accès est fourni à un seul Client (plusieurs codes peuvent être fournis dans le cadre d'un abonnement multi-utilisateur). Le Client est responsable de la confidentialité du code d'accès transmis par RBI et devra mettre tous les moyens en œuvre pour respecter et faire respecter l'intégrité et la confidentialité des informations communiquées. RBI ne pourra être tenu pour responsable en cas de non-respect de ces obligations par le Client.

RBI se réserve le droit de faire, à tout moment, sans préavis, toutes les modifications jugées nécessaires pour l'amélioration des informations et des services fournis.

14. RELATIONS CLIENTS :

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut s'adresser du lundi au vendredi (hors jours fériés français) au siège social de RBI de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, tel : +33.(0)1.71.16.31.00 - Fax +33.(0)1.71.16.31.26, e-mail : info@doubletrade.com.

15. MODIFICATIONS :

RBI se réserve le droit de soumettre au Client à n'importe quel moment des modifications aux présentes Conditions Générales de Vente mais, en aucun cas les présentes Conditions Générales de Vente ne peuvent être modifiées sans l'accord express de RBI.

16. AUTRES DISPOSITIONS :

Le présent contrat est régi par le droit français.

Sauf accord écrit préalable de RBI, le Client s'interdit de concéder les droits et obligations nés du présent contrat à d'autres établissements, filiales ou à des tiers.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'exécution de l'une de ces dispositions, et à défaut d'un accord amiable des parties, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera seul compétent.

Date : /___/___/ /___/___/ 2 0 /___/___/

Signature et cachet commercial de l'entreprise obligatoires :

Bon de commande à compléter et à renvoyer à Legiteam (Editeur du site Lawinfrance.com), 17 rue de Seine – 92100 Boulogne, avec votre règlement TTC.